

# RECRUTER 1 JEUNE ? ÇA PEUT VOUS AIDER !



**#1JEUNE1SOLUTION**

**#TOUSMOBILISÉS**

DÉCOUVREZ TOUTES LES MESURES DU PLAN 1 JEUNE, 1 SOLUTION  
LA MISSION LOCALE PARTENAIRE DE VOS RECRUTEMENTS



# La Mission Locale vous accompagne dans votre recrutement !



## CONTRATS AIDÉS

### PEC JEUNES

#### CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

#### AIDE FINANCIÈRE



**65%** du SMIC dans la limite de 20h hebdo  
ou **80%** si le jeune réside en QPV \*

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

\* Quartier Politique de la Ville

### CIE JEUNES

#### CONDITIONS

Employeurs secteur marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

#### AIDE FINANCIÈRE



**47%** du SMIC dans la limite de 30h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 12 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations



## EMPLOIS FRANCS

#### CONDITIONS

Entreprises et associations

- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI

#### AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisé au temps de travail)



**jusqu'à 8 000 €** pour un CDD de 2 ans max

**17 000 €** pour un CDI sur 3 ans max

# l'État se mobilise pour l'emploi des jeunes



## AIDE À L'EMBAUCHE

**- DE 26 ANS**

### CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune -26 ans
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis le 01/01/2020

### AIDE FINANCIÈRE

Pour les 35h hebdo (proratisé au temps de travail)



**jusqu'à 4 000 €**

## POUR LES JEUNES EN CONTRAT

## D'APPRENTISSAGE OU PROFESSIONALISATION

### CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter

5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

### AIDE FINANCIÈRE



**5 000 €** pour les - 18 ans  
*la 1ère année*

**8 000 €** pour les 18 ans et +  
*la 1ère année*

En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2 000 € max pour la 2ème année et 1 200 € max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

PRIME À L'EMBAUCHE, APPRENTISSAGE, SERVICE CIVIQUE, FORMATION À DES MÉTIERS D'AVENIR, PARCOURS D'INSERTION... : LE PLAN #1JEUNE1SOLUTION, C'EST UNE SÉRIE DE MESURES POUR ACCOMPAGNER MASSIVEMENT ET EFFICACEMENT LES JEUNES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 ET LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI EN DÉCOULE.

LES MISSIONS LOCALES MOBILISENT LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EMPLOI POUR OPTIMISER VOS RECRUTEMENTS ET PERMETTRE AUX JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS DE

**DEVENIR VOS PROCHAINS COLLABORATEURS.**



**03 20 97 43 20**

**contact@impulsions-ms.fr**

[www.impulsions-metropolesud.fr](http://www.impulsions-metropolesud.fr)



Cofinancé par  
l'Union européenne